ENI CBCMED
Cooperating across borders in the Mediterranean

Programme funded by the EUROPEAN UNION

REGIONE AUTÒNOMA DE SARDIGNA
REGIONE AUTONOMA DELLA SARDEGNA

Projets Stratégiques IEV CTF MED: formation pour bénéficiaires et auditeurs

PROCÉDURE DE VERIFICATION DES DÉPENSES

RÈGLES DU PROGRAMME (1)

Conformément aux règles du Programme (***Contrat de Subvention Art. 14***);

il est obligatoire de pouvoir déclarer que les ***COÛTS*** *sont:*

- ✓ **RÉELS**
- ✓ **ENREGISTRÉS AVEC EXACTITUDE**
- ✓ **ELIGIBLES**
- ✓ **CONFORMES AUX RÈGLES DE L'UE ET AUX RÈGLES NATIONALES**

Ainsi que d'identifier et quantifier les ***REVENUES***

ENI CBCMED Cooperating across borders in the Mediterranean
Programme funded by the EUROPEAN UNION
REGIONE AUTÒNOMA DE SARDIGNA
REGIONE AUTONOMA DELLA SARDEGNA

RÈGLES DU PROGRAMME (2)

Règlement d´Exécution IEV CTF 897/2014 – Article 32

"Les dépenses déclarées par le bénéficiaire à l'appui d'une demande de paiement sont examinées par un ***auditeur*** *ou par* ***un agent public qualifié*** *n'ayant aucun lien avec le bénéficiaire."*

Article 32

Structures d'audit et de contrôle

1. Les dépenses déclarées par le bénéficiaire à l'appui d'une demande de paiement sont examinées par un auditeur ou par un agent public qualifié n'ayant aucun lien avec le bénéficiaire. L'auditeur ou l'agent public qualifié examine si les coûts déclarés par le bénéficiaire et les recettes du projet sont réels, comptabilisés avec exactitude et éligibles conformément aux dispositions du contrat.

Procédure conforme à :

“La vérification sera menée sur la base d’une <u>procédure convenue</u> en conformité avec:

A. La Norme internationale sur les services connexes 4400 (ISRS en anglais) Engagements pour exécuter des procédures convenues concernant les informations financières telle que promulguée par l'IFAC (Fédération internationale des experts-comptables);

B. Le Code de déontologie de l'IFAC pour les professionnels comptables, développé et publié par l'International Ethics Standards Board for Accountants (IESBA) de l'IFAC.

Sélection et validation des Auditeurs Externes

SÉLECTION

- Via *une Procédure de Marché Public*, en suivant la legislation nationale pertinente et les dispositions du CS

VALIDATION PAR LE PCC

- Demande de validation au PCC avant la signature du contrat
- Certification de validation par le PCC *(par e-mail et en langue nationale)*

CHARGEMENT SUR LE MIS

- La validation est une obligation au niveau Programme. Elle doit être mise sur le MIS.

1 RVD par période de Reporting

Exemple pour un projet d'une durée de 30 mois

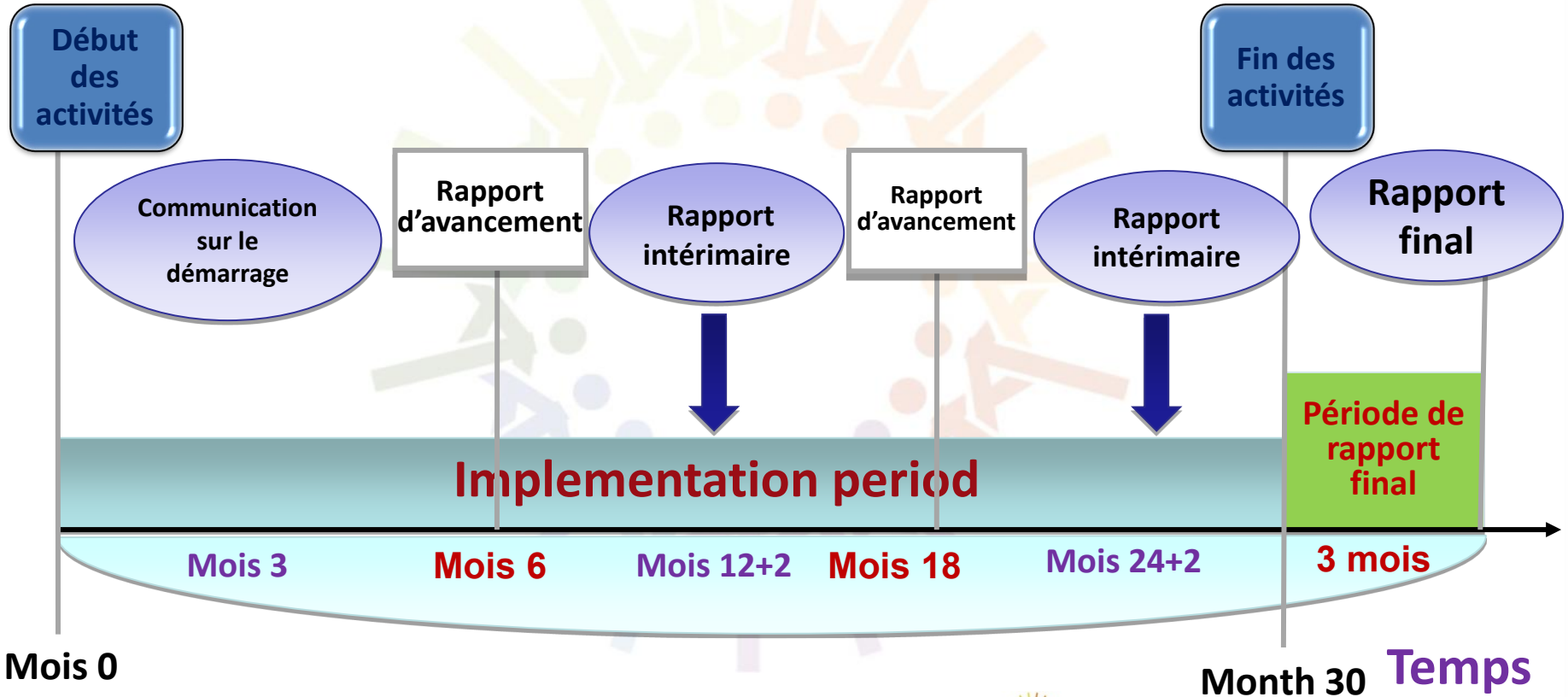

Schéma de reporting

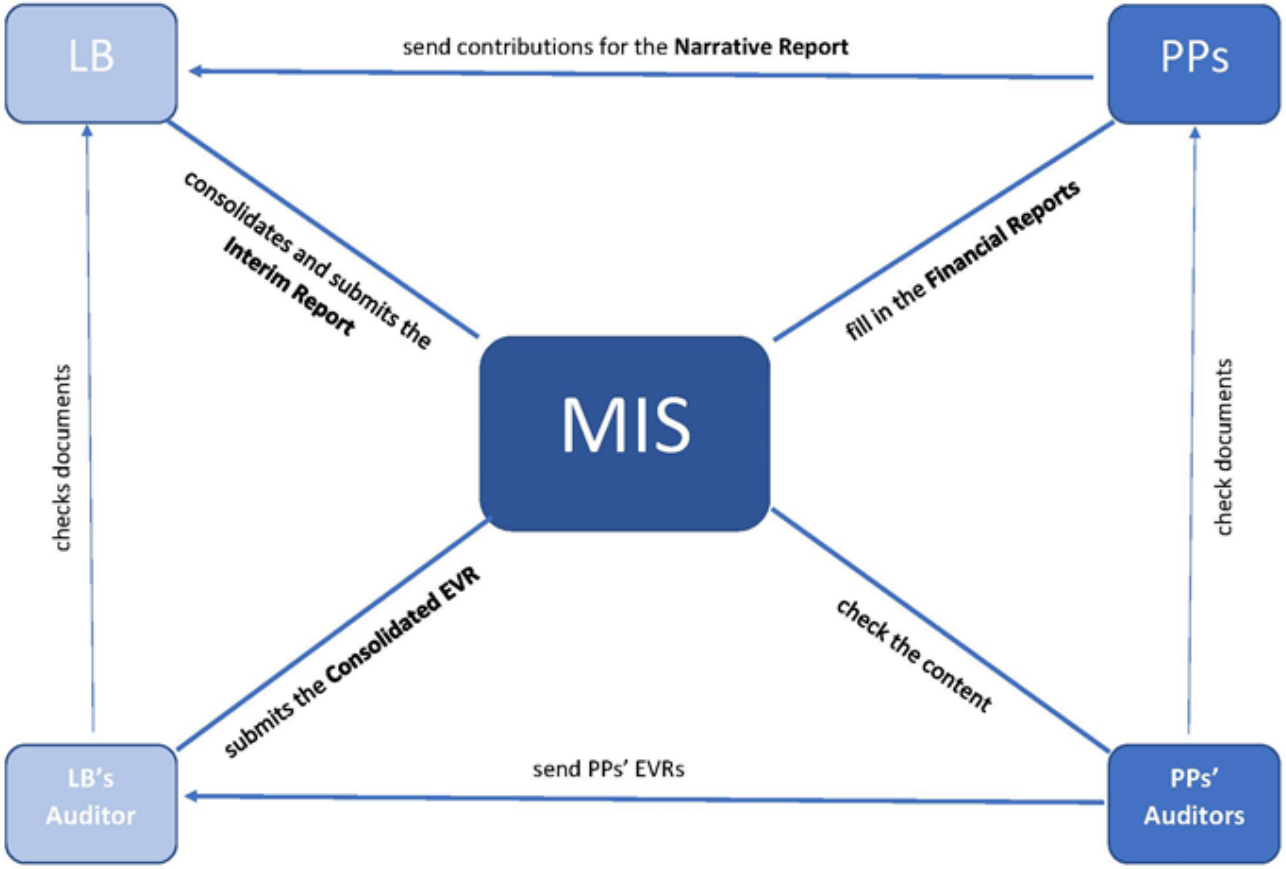

ENI CBCMED Cooperating across borders in the Mediterranean

Programme funded by the EUROPEAN UNION

REGIONE AUTÒNOMA DE SARDIGNA
REGIONE AUTONOMA DELLA SARDEGNA

Planification du travail

Afin d'éviter tout retard dans la soumission, il est vivement recommandé que chaque Bénéficiaire Principale:

A. Sélectionne l'AE et planifie le travail longtemps à l'avance,

B. Prépare toutes les informations et documents nécessaires (ex: CS, convention de partenariat entre le BP et les PP,). Soit prêt à fournir les pièces justificatives (photos, listes de signatures, biens d'équipement contenant les éléments liés à la visibilité, etc.)

N’oubliez pas!

Une copie de **chaque Rapport de Vérification des Dépenses** doit être transmise au PCC pour de potentiels vérifications de qualité et à des fins de cohérence

Le justificatif **de transmission** sera mis sur le MIS

Le PCC joue un role clé dans:

- ✓ La **validation** des auditeurs externes
- ✓ Le soutien de l'AG **pour les vérifications administratives**
- ✓ Le soutien de l'AG pour les **vérifications sur le terrain**

Les obligations de l'auditeur

EFFICACITÉ:

- ✓ ***Comprendre tous les éléments du Contrat de Subvention, des annexes*** *et de toute autre information pertinente*
- ✓ *Réviser les* ***Rapports Narratifs et Financiers***
- ✓ *Prévoir des* ***vérifications sur place*** *: e.g. bureau des PP, lieux des Réalisations (outputs) ou autres (équipements/infrastructures, etc.)*
- ✓ *Avoir un accès complet aux* ***COMPTES, A LA COMPTABILITÉ ET AUX PIÈCES JUSTIFICATIVES****.*

ENI CBCMED Cooperating across borders in the Mediterranean
Programme funded by the EUROPEAN UNION
REGIONE AUTÒNOMA DE SARDIGNA
REGIONE AUTONOMA DELLA SARDEGNA

Les obligations de l'auditeur

L'auditeur obtient les preuves de réalisations, pour ce,

- ✓ *Il conduit les procédures spécifiques incluses dans la* **liste de contrôle**
- ✓ ***Il obtient des évidences de vérification*** *sur la base de ces procédures*
- ✓ *L'auditeur n´émet pas une opinion mais* ***un rapport incluant des constatations***

RVD Consolidé

Sur la base des rapports individuels de chaque PP, l'auditeur du BP prépare le RVD consolidé.

Aux fins du RVD consolidé, l'auditeur du BP vérifiera:

- ✓ *L'exactitude et l'intégralité du Rapport Financier Consolidé*
- ✓ *La **consistance** du Rapport Financier Consolidé **avec les rapports individuels***
- ✓ *Que les **règles relatives à la flexibilité budgétaire** telles que définies dans le CS (Art. 9, Modification du Contrat) sont respectées*

ENI CBCMED Cooperating across borders in the Mediterranean
Programme funded by the EUROPEAN UNION
REGIONE AUTÒNOMA DE SARDIGNA
REGIONE AUTONOMA DELLA SARDEGNA

RVD Consolidé

Sur la base des rapports individuels de chaque partenaire, l'auditeur du BP prépare le RVD consolidé.

Aux fins du RVD consolidé, l'auditeur du BP vérifiera:

- ✓ *L'exactitude et l'intégralité du Rapport Financier Consolidé*
- ✓ *La **consistance** du Rapport Financier Consolidé **avec les rapports individuels***
- ✓ *Que les **règles relatives à la flexibilité budgétaire** telles que définies dans le CS (Art. 9, Modification du Contrat) soient respectées*

ENI CBCMED Cooperating across borders in the Mediterranean
Programme funded by the EUROPEAN UNION
REGIONE AUTÒNOMA DE SARDIGNA
REGIONE AUTONOMA DELLA SARDEGNA

Ratio de couverture des dépenses

	Autres pays participants
100%	**- Min 65% de chaque catégorie de coût** **- 100% pour tout les procédures de marché public au-dessus de 60 000€**

Procédures de marchés publics

Entités publiques:

- ✓ Suivre la législation nationale
- ✓ **Fact Sheets élaborés par TESIM** et disponible sur le site web du Programme pour les pays partenaires.

Entités privées:

- ✓ Règles indiquées à l'Annexe 7.3 du MGP, Règles de passation de marché pour les entités privées.
- ✓ Applicable a tous les pays participants au Programme

ENI CBCMED Cooperating across borders in the Mediterranean
Programme funded by the EUROPEAN UNION
REGIONE AUTÒNOMA DE SARDIGNA
REGIONE AUTONOMA DELLA SARDEGNA

MERCI

THANKS

شكراً

ENI CBCMED
Cooperating across borders in the Mediterranean
Programme funded by the EUROPEAN UNION
REGIONE AUTÒNOMA DE SARDIGNA
REGIONE AUTONOMA DELLA SARDEGNA